

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2024

Nombre de  
conseillers élus :  
**29**

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en  
fonction :  
**29**

Conseillers  
présents :  
**27**

**III – AFFAIRES FINANCIERES**

**2024 – 81 (13) - Adhésion de la ville d'Oberhausbergen au réseau des acteurs  
de la participation citoyenne "Décider Ensemble"**

Rapport au Conseil Municipal :

L'enjeu démocratique et citoyen occupe une place essentielle au cœur de projets de la commune.

Pour favoriser la dynamique de l'innovation démocratique et continuer à infuser une véritable culture de la participation, la ville d'Oberhausbergen doit pouvoir s'inspirer d'autres expériences, renforcer les échanges avec d'autres collectivités, s'alimenter de différentes sources de veille, d'information et d'analyse.

A cette fin, il lui est nécessaire d'intégrer des réseaux dynamiques en s'adossant à des organismes favorisant l'échange, le partage et la rencontre autour de ces enjeux.

Il est donc proposé que la ville d'Oberhausbergen adhère au réseau « Décider ensemble », think tank visant à diffuser la culture de la participation.

Depuis 15 ans, « Décider ensemble » s'attache à réunir les acteurs de la société française pour créer une culture de la décision partagée et aborder les thématiques de participation, de concertation et de dialogue entre parties prenantes.

Pour ce faire, « Décider ensemble » met en place des échanges sous forme de groupes de réflexion à travers l'organisation de colloques, « matinées de questionnements », formations et événements annuels. En tant que laboratoire d'idées, l'association réalise des études et notes de cadrage sur les sujets émergents et assure, en ce sens, une mission de propositions et d'analyse sur les méthodes et pratiques de concertation.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2024

Application après E-legalite.com

99\_OE-067-216703439-2024.0325-2024\_03\_25\_

D'un coût annuel de 600 euros par an, l'adhésion présente les avantages suivants :

- Ressources en ingénierie : accès au centre de ressources, « matinées de questionnements », formations, etc.
- Activités du réseau : « club des élus locaux », groupes de travail, rencontres, etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion au réseau « Décider Ensemble » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents y relatifs.

Adoptée à la majorité  
26 voix pour  
1 abstention (JM LOTZ)

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire,

Sofiane AIT IKLEF

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-216703439-20240325-2024\_03\_25\_